



# APPEL DE PROPOSITION

## CONCESSION DE RESTAURANT

La Ville d'Amqui souhaite trouver un concessionnaire pour opérer le restaurant situé dans l'aréna d'Amqui, au 51, rue du Carrefour-Sportif.

### **Prestation de services :**

Le concessionnaire devra, minimalement, offrir les services suivants :

- Servir de la nourriture et des breuvages non alcoolisés à l'intérieur du restaurant;
- Le concessionnaire pourra opérer des machines distributrices à l'intérieur de l'aréna;
- Tout autre service ou produit offert par le concessionnaire devra être autorisé par la Ville.

Le concessionnaire devra couvrir un nombre minimal d'heures d'ouverture par semaine, allant du mois de septembre au mois d'avril, durant les 7 jours de la semaine et sur demande du Service des loisirs.

Durant les mois de fermeture de l'aréna, aucun loyer ne sera versé par le concessionnaire. Généralement, l'aréna est fermé pour la période estivale (mai à août).

### **Équipements :**

La Ville d'Amqui fournit les équipements nécessaires à l'opération du restaurant.

L'entretien des lieux loués et de l'équipement est à la charge du concessionnaire.

Les frais d'électricité et d'éclairage sont fournis par la Ville d'Amqui, mais seront facturés selon la consommation.

### **Autres modalités :**

Le concessionnaire devra posséder les protections d'assurance suffisantes relativement à ses opérations commerciales, son inventaire et toute autre couverture requise.

Le concessionnaire sera responsable de l'embauche et de la gestion de son personnel. Ce personnel n'aura aucun lien administratif ou légal avec la Ville d'Amqui.

Le concessionnaire doit détenir une autorisation du MAPAQ (la joindre avec la proposition).

La Ville d'Amqui demande un loyer fixe mensuel basé sur 8 mois d'opération. L'entente entre la Ville et le concessionnaire prendra la forme d'un bail à durée déterminée.

Vous devez fournir dans votre proposition : le coût de loyer, le nombre d'années d'expérience en restauration avec les lieux et les dates de ces expériences, ainsi que les divers menus/offres alimentaires que vous proposerez aux clients.

### **Réception des propositions :**

Les propositions doivent être soumises **avant le 9 septembre 2022, 17 h**, à l'adresse suivante :

M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs  
Ville d'Amqui  
55, rue du Carrefour-Sportif  
Amqui (Québec) G5J 3E6.

*Note : La Ville ne s'engage pas à choisir aucune des propositions reçues.*